COMMUNIQUE

Les droits des femmes, c'est toute l'année !

Ce 8 mars, comme chaque année, sera la journée internationale des droits des femmes.

En matière de droit, 2024 aura été marquée par l'inscription du droit à l'IVG dans la constitution française, c'est-à-dire que la liberté de la Femme de disposer de son corps est renforcée.

Sur la même période, en Gambie, le Parlement examine un texte pour légaliser l'excision. C'est-à-dire une des plus grandes brutalités physiques et psychiques que peut vivre une femme. Son corps ne lui appartient plus.

Il est plus que temps de renforcer les droits des femmes partout.

Mais au-delà des droits, il faut aussi donner la possibilité que ceux-ci soient applicables. Est-ce que la constitution française obligera à mettre les moyens pour accompagner les femmes, parfois jeunes, dans cette démarche difficile, alors que les Services Publics sont mis à mal dans les secteurs de la Santé. Il faut renforcer toutes les structures d'accueil, d'aide comme les plannings familiaux. Comment est abordée la question de la sexualité à l'école, quand notre école publique est dans une situation plus que précaire et voit son budget partir à la guerre ?

Dans le monde du travail, les femmes sont mises à l' « index ». Depuis 2018, l'index d'égalité professionnelle ne sert qu'à mesurer les écarts de rémunération et autres disparités existantes. Mais au final, il témoigne qu'il y aura un 8 mars pour en parler l'année d'après.

Pourtant des revendications sont martelées toute l'année.

Pour les retraites, il a été démontré que les femmes seront les plus touchées par la contre-réforme. En matière de promotion, les femmes payent leurs absences du fait de la maternité et de la parentalité. Etc…

Il faut d'urgence appliquer la règle « à travail égal, salaire égal ». L'égalité salariale entre les femmes et les hommes rapporterait des dizaines de milliards d'euros pour notre protection sociale à tous.

Pour l'Union Départementale FO de l'Essonne, l'action syndicale est émancipatrice et c'est pour cela qu'elle continuera à organiser le rapport de force pour que les revendications soient satisfaites. Elle n'oublie pas que : « ***Dans l'œuvre revendicative quotidienne, le syndicat poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc.*** » (extrait de la Charte d'Amiens).

L'amélioration de la vie des femmes rayonnera sur tous les travailleurs. Alors ensemble, mobilisons-nous au-delà du 8 mars.

Evry-Courcouronnes, le 7 mars 2024

UD FO 91 – 12, place des terrasses de l'Agora 91000 Evry
Tél. : 01 60 78 15 57 – mail : udfo91@force-ouvriere.fr – internet : www.udfo91.fr